

**OFFICE DES CEREALES**  
**APPEL D'OFFRES N° 21/2023**  
**TUNEPS 20231201054**  
**INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE**  
**SOLUTION DE VISIOCONFERENCE**

Cet Appel d'Offres a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution de visioconférence. Cet appel d'offres est composé d'un seul lot regroupant les articles suivants :

- Equipement de Visioconférence pour salle de réunion,
- Un écran interactif,
- Un vidéo projecteur,
- Un écran de projection murale.

Les soumissionnaires spécialisés inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** à télécharger de site [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) **ou** de site [www.marchespublics.gov.tn](http://www.marchespublics.gov.tn) **ou** de site [www.oc.com.tn](http://www.oc.com.tn)

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

**Seulement la caution bancaire provisoire** (l'original d'un montant de **1800 dinars**) et **l'extrait de registre de commerce** (l'original) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 21/2023 : SOLUTION VISIOCONFERENCE**

La date limite pour la réception des offres est fixée au **19 JANVIER 2024 à 12 H 00 mn.**

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **19 JANVIER 2024 à 15 H 00 mn** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signée de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

**Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et / ou hors ligne et / ou ne contient pas la caution bancaire provisoire, sera rejetée.**